

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois d'octobre le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Plaine, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Mme Sylvie BARBAULT, Maire.

Etaient Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L. LEROUX J. BROSSEAU H. GEAIS J. CLERGEAU S. BERNIER T. LANDREAU T.
Excusée : FARDEAU-FUZZEAU M.

Membres en exercice : 13 Membres présents : 12 Procuration : 0
Convocation du 23 octobre 2025

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn GEAIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1. Cholet Agglomération : approbation du rapport de la CLETC
2. Cholet Agglomération : rapport annuel d'activité et du compte administratif 2024
3. SIEML demande de fonds de concours pour les opérations de dépannages du réseau électrique public (2024-2025)
4. Festival itinérances : convention de mise à disposition de l'Espace Fêtes et Saveurs
5. Ecole François Denéchère : demande d'achat de drapeaux pour le pavoisement de l'école
6. Demande de mise à disposition d'une salle pour une nouvelle association
7. Personnel communal : formation aux gestes de premiers secours et « les bonnes pratiques d'hygiène et de travail en cuisine satellite »
8. Collectes des déchets électriques et électroniques
9. Organisations manifestations 2026 (Croco'fest/Equiliberté 49)
10. 1 naissance, 1 arbre : date à fixer
11. Dates prochaines réunions de conseil municipal
12. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

1. CHOLET AGGLOMÉRATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (Délibération n° 2025-061)

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, précisant le rôle de la CLETC dans l'évaluation des charges transférées entre les communes et Cholet Agglomération. Elle indique que la CLETC s'est réunie le 27 septembre 2024 afin d'évaluer les ajustements des attributions de compensation relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération et

d'informer ses membres sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes », dont l'évaluation interviendra après adoption du schéma directeur communautaire.

Madame le Maire présente le rapport de la CLETC établi le 30 septembre 2024 et invite le Conseil municipal à se prononcer sur son approbation. Le Conseil municipal approuve ce dernier.

2. CHOLET AGGLOMÉRATON : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame le Maire présente le rapport d'activité et le compte administratif de l'année 2024, en abordant les points suivants :

- Population : Des travaux d'entretien et/ou de remplacement de poteaux incendie sont à prévoir rue Jeanne d'Arc, rue des Roses ainsi que dans la zone artisanale.
- Social : L'association *Boc'Enbulle* rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement. Par ailleurs, un agent est en arrêt de travail.
- Gériatrie : Une caravane itinérante à destination des séniors sera présente une à deux fois par an afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives. Elle sera présente les 22 et 23 janvier 2026 ainsi que les 23 et 24 juin 2026, sur le parking de l'Espace Fêtes et Saveurs. L'inauguration aura lieu le 12 novembre à Trémentines.
- Culture : Un spectacle est prévu à La Plaine le samedi 31 janvier 2026.
- Gestion des déchets : L'ensemble des bacs à ordures va être remplacé à la suite du changement de prestataire. Les nouveaux camions de collecte sont équipés de bras mécaniques incompatibles avec les bacs actuellement en service.
- Tourisme : Une augmentation de la taxe de séjour a été décidée.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité et du compte administratif 2024.

3. SIEML DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PUBLIC (2024-2025) (Délibération n° 2025-062)

La commune de La Plaine décide de verser un fonds de concours à hauteur de 75% de la dépense au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, soit la somme de 695.14 euros TTC.

4. FESTIVAL ITINÉRANCE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE FÊTES ET SAVEURS (Délibération n°2025-063)

Dans le cadre de la saison culturelle Itinérances 2025-2026, Cholet Agglomération organise en partenariat avec la commune de La Plaine, un spectacle d'improvisation le samedi 31 janvier 2026 à l'Espace Fêtes et Saveurs, à 20h30.

Madame le Maire donne lecture de la convention laquelle définit les modalités de la mise à disposition de l'Espace Fêtes et Saveurs par la commune de La Plaine à Cholet Agglomération, et demande au conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal approuve les termes de ladite convention.

Une association sera contacter pour assurer le service lors de l'entracte.

Sinon à ce jour, aucun contact n'a été repris avec l'école pour organiser une animation.

5. ÉCOLE FRANCOIS DENÉCHÈRE : DEMANDE D'ACHAT DE DRAPEAUX POUR LE PAVOISEMENT DE L'ÉCOLE

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de l'école François Denéchère concernant l'application de la réglementation relative au pavoisement des établissements scolaires. Conformément à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 et à l'article L.111-1-1 du Code de l'éducation, dont les dispositions s'appliquent aux écoles et aux établissements d'enseignement du second degré publics et privés

sous contrat, il est désormais obligatoire d'apposer sur le fronton de chaque école : le drapeau français, le drapeau européen ainsi que la devise de la République française : "Liberté, Égalité, Fraternité".

Le Secrétariat de l'Enseignement Catholique invite les établissements à se rapprocher des collectivités territoriales compétentes afin de mettre en œuvre ces obligations.

Monsieur BERNIER précise que le coût total du pavoisement de l'école s'élève à 106,80 € TTC, comprenant l'achat des deux drapeaux et de la plaque portant la devise. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que les drapeaux seront fournis par la commune. Le renouvellement de cet équipement sera à la charge de l'établissement.

6. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR UNE NOUVELLE ASSOCIATION (Délibération n°2025-064)

Madame le Maire fait part de la demande de l'association TE AUAHI de Somloire pour occuper l'Espace Fêtes & Saveurs, un jour semaine, afin d'organiser des cours de danse tahitienne pour les enfants et adultes. Les cours commencent à partir de janvier 2026. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer au sujet de cette demande d'occupation de l'Espace Fêtes & Saveurs, et si accord pour l'occupation, de fixer un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise l'association TE AUAHI de Somloire à occuper l'Espace Fêtes & Saveurs un jour semaine à savoir le jeudi et fixe le prix de location à 10 euros par mois à compter de janvier 2026 jusqu'à juin 2026. Le Conseil municipal précise que les mois facturés correspondent uniquement aux mois d'occupation de l'Espace Fêtes & Saveurs.

7. PERSONNEL COMMUNAL : FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS ET « LES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE TRAVAIL EN CUISINE SATELLITE »

Madame le Maire informe qu'une formation aux gestes de premiers secours est prévue les 18 et 20 novembre 2025 pour tous les agents communaux réalisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Maine-et-Loire.

Le personnel de restauration sera formé le lundi 10 novembre aux bonnes pratiques d'hygiène et de travail en restauration collective. Ce temps de formation est assurée par le prestataire RESTORIA.

8. COLLECTE DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Monsieur CHIRON rappelle que la collecte des déchets électriques et électroniques (D3E) aura lieu le samedi 15 novembre de 9h30 à 11h30 sur le parking de la salle des sports.

9. ORGANISATION MANIFESTATION 2026 (CROCO'FEST/ÉQUILIBERTÉ49)

La commune de La Plaine accueillera la deuxième édition du festival « Croco'fest » les 26 et 27 juin 2026. Monsieur GEAIS informe que l'association « Equiliberté 49 » sera présente à la salle de sports de La Plaine du 11 au 14 juin 2026. Un spectacle équestre gratuit et ouvert à tous sera proposé le samedi 13 juin 2026. 100 chevaux et 200 cavaliers sont attendus lors de cette manifestation.

10. 1 NAISSANCE, 1 ARBRE : DATE A FIXER

On compte 3 naissances en 2024. Les arbres ne sont plus offerts par la Région. Madame le Maire propose que la commune prenne en charge cette dépense. Le Conseil Municipal donne son accord. La date retenue est le samedi 29 novembre 2025.

11. DATES PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances de réunions de Conseil se dérouleront les : 12 janvier et 9 février 2026.
Pour information, les élections municipales ont lieu le 15 et 22 mars.

12. TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES 2026 (délibération n° 2025-069 et 2025-070)

Pour 2026, la commission bâtiments propose de reconduire les tarifs 2025 de location des différentes salles.
Le conseil municipal fixe les tarifs de locations pour 2026 ainsi :

Espace Fêtes et Saveurs (ex-salle des fêtes)

Grande salle + espace traiteur			
Repas ou soirée familiale			
1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
300 €	380 €	450 €	570 €
Vin d'honneur mariage (9-15 heures)			
Plainais	Extérieur		
130 €	150 €		
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			
Grande salle + espace traiteur + salle de restauration			
Repas ou soirée familiale			
500 €	600 €	750 €	900 €
Vin d'honneur mariage (9-15 heures)			
Plainais	Extérieur		
200 €	220 €		

- Concours divers (belote, tac-tick...) (1/2 journée) organisés par les associations plainaises :

Grande salle + espace traiteur	
semaine	week-end
85 €	150 €
Grande salle + espace traiteur + salle de restauration	
130 €	200 €

RAPPEL :

Les associations plainaises bénéficient de deux gratuits par année civile de l'Espace Fêtes et Saveurs pour organiser leurs manifestations y compris leur assemblée générale.

Les tarifs et les conditions appliquées sont accordés uniquement aux associations plainaises, toutes demandes d'associations extérieures seront étudiées au cas par cas ultérieurement.

Les concours de palets ne sont pas autorisés à l'Espace Fêtes et Saveurs.

Location salle restaurant scolaire pour couchage d'enfants

Le prix de la location de la salle restaurant scolaire de l'Espace Fêtes et Saveurs est fixé à 30 euros par jour pour l'année 2026. La salle du restaurant scolaire peut être louée uniquement pour le couchage d'enfants par les familles qui louent l'Espace fêtes et Saveurs, en aucun cas cette salle ne sera un espace de jeux.

S'il est constaté lors de l'état des lieux que la salle de restauration a été utilisée pour autres raisons, la totalité de la location de la salle sera demandée comme suit :

- pour les plainais : location 1 jour : 500 euros
location 2 jours : 750 euros
- pour les extérieurs : location 1 jour : 600 euros
location 2 jours : 900 euros.

Salle de la Nongille

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
140 €	170 €	200 €	250 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Les locations seront possibles sur des périodes de location bien déterminées à savoir :

- du vendredi 19 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus
- du vendredi 20 février au dimanche 22 février 2026 inclus
- du vendredi 17 avril au dimanche 19 avril 2026 inclus
- du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026 inclus
- du lundi 1^{er} juin au dimanche 30 août 2026 inclus
- du vendredi 23 octobre au dimanche 25 octobre 2026 inclus
- du vendredi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus.

Salle du Parc

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
160 €	190 €	220 €	270 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Le prix de location de la salle paroissiale est fixé à 30 euros par jour, et précise que la salle paroissiale peut être louée uniquement si les familles louent la salle du parc.

Salle des Bambous

1 jour		2 jours	
Plainais	Extérieur	Plainais	Extérieur
110 €	140 €	170 €	200 €
Réunion familiale après sépulture : 70 €			
Réunion professionnelle : 70 €			

Location possible lorsque les travaux d'aménagements intérieurs seront terminés.

Salle multisports

Les associations locales, pour favoriser la vie associative, il est convenu d'accorder la gratuité aux associations locales qui solliciterait la salle en 2026. Toutefois, une participation sera demandée de 250 euros si l'association utilise le chauffage.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers ne peuvent plus louer la salle multisports.

Caution ménage

Les tarifs sont reconduits en 2026 :

- pour la salle du parc et la salle de la Nongille à 75 euros,
- pour l'espace Fêtes & Saveurs :
 - grande salle + espace traiteur à 150 euros,
 - grande salle + espace traiteur + salle de restauration à 225 euros.

13. COMMISSION BATIMENTS

Bar/restaurant

Les locataires sont toujours en cours d'aménagement des locaux : installation de nouveaux équipements. Ils ont réalisé à leur charge des travaux de peinture et pose d'un nouveau sol dans la cuisine. Il y a été constaté un problème d'évacuation des eaux usées au niveau de la baignoire (provisoirement réglé) et des fuites d'eau ont été détecté sur la véranda.

- Salle de multisports

Suite au contrôle des équipements sportifs (panneaux), aucun problème n'a été constaté. La société de nettoyage est intervenue pour le sol de la grande salle. Le résultat est satisfaisant, mais attention à la prochaine intervention : le prix sera peut-être plus conséquent en raison du temps passé.

- Eglise

Le nettoyage des murs a été commencé. La nacelle étant trop basse, l'entreprise doit revenir pour terminer. L'abat-son va être réparé par Meddy CAIL.
Les travaux de placo dans la sacristie seront réalisés par l'entreprise DIXNEUF.

- Toilettes publiques parc Saint-Protais

Les travaux ont débuté semaine 46.

- Boulangerie-épicerie

Les locataires ont sollicité le changement du tablier du volet roulant. Deux propositions ont été faites par l'entreprise Instinct Bois : une en alu et l'autre en PVC. Le conseil s'interroge si le moteur sera assez puissant pour la proposition en alu.
Le changement du moteur a été pris en charge par la commune.

14. CHOLET AGGOMERATION

- Site de compostage autonome

Monsieur CHIRON informe le Conseil Municipal qu'un certificat a été délivré par le CPIE Loire Anjou à l'espace vert dédié au compostage autonome situé à la sortie du bourg en direction de Vihiers. Cholet Agglomération accompagnera maintenant le suivi de ce site et prévoit 2-3 visites par an.

- PLUI-H

Monsieur CHIRON rassure les propriétaires via une note de Cholet Agglomération : les propriétaires n'ont aucune obligation de vendre les terrains concernés.

- Biodéchets

La mise en place d'un composteur communal est prévue pour 2026 ou 2027. Quatre communes de l'agglomération sont actuellement en test. Les administrés, non équipés de composteur, pourront faire des apports volontaires.

- CITEO

Des poubelles de tri vont être installées dans la commune, principalement dans les parcs.

- Sentier pédestre : circuit de la Grande Boucle

Les travaux pour le circuit de la Grande Boucle, estimés à 15 000 €, ne pourront pas être réalisés en 2025 faute de crédits. Monsieur CHAUVEAU précise qu'il va reprendre contact pour que les travaux soient inscrits au budget 2026.

15. QUESTIONS DIVERSES

Cuivre

La fin du cuivre est prévue le 27 janvier 2026. A partir de cette date, plus aucun téléphone ne fonctionnera sans la fibre. Aujourd'hui 11 foyers restent à équiper. Un courrier leur a été transmis.

Manifestations

- La commémoration du 11 novembre 2025 aura lieu à 10h30, suivi d'un vin d'honneur à SOMLOIRE à 11h00.
- Le repas des aînés est prévu le 11 novembre à 12h00. Les jeunes de La Passerelle ainsi que quelques conseillers assureront le service. Un colis composé d'un bon d'achat et d'un bouquet de fleurs sera remis aux personnes ayant répondues à l'invitation mais ne pouvant pas être présentes au repas. Pour ceux qui n'ont pas donné réponse, aucun colis ne sera offert.

Bulletin municipal

La distribution du prochain bulletin municipal aura lieu le 13 décembre 2025.

Terrain de foot

Les projecteurs installés en avril, fonctionnent mais s'éteignent au bout de 30 minutes, obligeant à garder la télécommande sur soi pour remettre en marche. Une nouvelle intervention du SIEMML est prévue. L'entreprise EFFIVERT interviendra pour le décompactage du terrain de foot prochainement.

Illuminations de Noël

La société ADICO Illuminations a présenté trois devis. Le conseil municipal a retenu la proposition d'un montant de 1 275 euros TTC comprenant 10 décors à enrouler autour de candélabres et 5 décors d'une hauteur de 2 mètres.

GOCO2

Madame Le Maire présente le projet GOCO2. Il vise à capturer le CO₂ émis par les sites de ciment et de chaux du Grand Ouest, à le transporter par canalisations jusqu'au terminal de Montoir-de-Bretagne pour stockage ou valorisation, afin de réduire les émissions industrielles d'environ 2,2 millions de tonnes par an d'ici 2031. Le projet est en étude jusqu'en 2028 pour une mise en service en 2033.

Travaux ENEDIS

Des travaux de renforcement des réseaux sont prévus rue du Commerce du 12 au 26 novembre 2025.

Personnel communal (délibération n° 2025-065)

Le conseil municipal décide de recruter 3 vacataires pour effectuer la mission d'animateur pendant les activités de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire pour pallier aux remplacements d'agents en poste ou à l'occasion d'une augmentation des effectifs jusqu'à la fin de l'année scolaire. Sinon, à ce jour, deux agents sont toujours en arrêt de travail. Du personnel de remplacement a été embauché.

Remise du Label APICité (délibération n° 2025-066)

Madame le Maire informe que la Commune de La Plaine a reçu le label « 2 abeilles – Démarche remarquable ». Afin de participer à la cérémonie de remise du label APICité qui aura lieu le 19 novembre prochain à Paris, Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial pour prendre en charge la dépense liée à ce déplacement pour elle et trois élus ainsi que Monsieur Emeric Herlan, administré de la commune à l'origine de ce projet. Le conseil municipal décide de prendre charge les frais liés à ce mandat spécial à savoir les billets de train et frais de restauration (repas plafonné à 20 euros) pour Madame le Maire, Michel Chauveau, Michel Chiron, Linda Tessier et Emeric Herlan.

Pour information, des plantations ont été réalisées route de Coron en partenariat avec l'entreprise Truffaut de Cholet et l'aide de monsieur Emeric Herlan, le lundi 20 octobre.

Formation aux gestes qui sauvent (délibération n° 2025-067)

La municipalité organise une formation aux gestes qui sauvent le 2 décembre prochain avec Urgence Secours Equipement. Cette formation est ouverte aux habitants de la commune. Une participation de 10 euros est demandée pour couvrir les frais de formation. Il reste des places.

Remboursement acompte location salle (délibération n° 2025-068)

Un administré avait réservé l'espace fêtes et saveurs en septembre dernier. Un acompte de 90 euros a été versé à la réservation. Pour des raisons de santé, la personne a annulé sa réservation. Le conseil décide de rembourser la somme de 90 euros.

Ecole François Denéchère

L'établissement demande l'installation d'un équipement caméra/sonnette/ouverture à distance du portail de l'accueil périscolaire pour éviter les intrusions dans l'établissement. Dans ce secteur, il n'y a aucune arrivée électrique. La commission recherche une solution. Sinon, le début des travaux d'aménagement de l'accès à l'école est reporté après les vacances scolaires.

Urbanisme

Madame le Maire rappelle qu'il n'est plus possible d'autoriser une construction hors lotissement Impasse des Jardins depuis juin 2025 en raison de la saturation de la station d'épuration. De ce fait, un permis de construire a été refusé. Madame le Maire va adresser un courrier auprès de la DDT de Maine-et-Loire demandant une dérogation le temps de la construction de la nouvelle station (ouverture prévue en 2027).

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 23h15.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS